

ECOLE DE COURSE D'ORIENTATION



Course d'Orientation
Fédération Française

Critères de labellisation

Des LABELS D'EXCELLENCE pour faire progresser la course d'orientation.

Ces labels, créés par la Fédération Française de Course d'Orientation à l'intention de toutes les écoles de course d'orientation, doivent permettre de garantir un accueil de qualité des jeunes désireux de pratiquer l'activité d'orientation sous toutes ses formes.

Attribué selon des critères objectifs, ces labels permettent d'officialiser une expertise des clubs et de vérifier le fonctionnement de qualité d'un club.

La qualité d'encadrement et la formation des éducateurs sont un domaine fondamental qui s'inscrit dans cette volonté de garantir aux licenciés une progression d'apprentissage basée sur le respect du développement du jeune.

Les actions menées dans le cadre du développement sont des enjeux importants et stratégiques pour la promotion au sein de la Fédération Française de Course d'Orientation. Les écoles de course d'orientation doivent garantir une activité de proximité, s'ouvrir au milieu scolaire et posséder une offre de pratique au sein des disciplines de notre fédération répondant aux aspirations de ces garçons et filles.

La représentation locale et le rayonnement du club sont indispensables pour encourager la pratique de la course d'orientation en direction des jeunes non-licenciés dans l'apport des connaissances spécifiques à la discipline et respectueuses de l'environnement.

Il est indispensable de se mobiliser dans la conquête de nouveaux licenciés et de fidéliser nos pratiquants avec ce label. Cela doit encourager les clubs à travailler dans cette direction pour l'avenir de la course d'orientation et de ces différentes disciplines.

Jean-Paul TERS
Président d'honneur de la Fédération Française de Course d'Orientation



L'école de CO comme élément déterminant dans le développement du club

Créer et animer une école de course d'orientation, c'est assurer l'avenir du club et enclencher une dynamique de structuration de notre activité auprès des jeunes par :

- une formation d'animateur prise en charge par les ligues,
- une programmation et une progression dans l'apprentissage des jeunes (voir dossier pédagogique sur l'apprentissage de l'activité)
- une reconnaissance des compétences des jeunes (passage des balises de couleurs),
- une cartographie de proximité pour assurer les séances,
- une recherche de lien avec une ou plusieurs écoles,
- un tremplin aux rencontres locales et nationales,
- un élément de la labellisation du club,
- une reconnaissance par les institutions et les familles.

Reconnaissance des Ecoles de Course d'Orientation

Priorité affirmée par la fédération, le développement des écoles de CO passe par la nécessité de placer celles-ci au centre du développement du club, par leur mise en valeur et leur réelle prise en compte dans les activités et la vie sportive fédérales.

Cette valorisation et cette reconnaissance des écoles de CO passent par :

- l'attribution de labels « qualité »
- des exigences en matière d'encadrement
- un contrôle « qualité » de leur activité
- un niveau de labellisation exigé pour participer à certaines compétitions

TYPES D'ECOLES

Au regard du développement physique et psychologique du jeune, il semble pertinent de séparer la population sur 2 tranches âges : 8-14ans et 14-18ans et de créer, en corrélation, deux types d'école :

Ecole Fin'O	Ecole Perf'O
réservée au 8-14 ans	réservée au 14-18 ans

Les deux écoles peuvent bien entendu cohabiter au sein d'un même club ou d'un même créneau horaire, les jeunes pouvant passer de l'école Fin'O à l'école Perf'O en cours d'année. Rien n'empêche également d'avoir des jeunes de 11-12 ans dans une école Perf'O si l'animateur juge que ceux-ci ont la maturité et les compétences pour suivre le programme Perf'O.

Donc, même si les exigences en termes d'âges sont bien calées du point de vue « administratif », une certaine « souplesse » dans l'utilisation des concepts est souhaitable.



3 NIVEAUX DE LABELLISATION

Chaque club (toute discipline) peut avoir une activité dédiée aux licenciés D/H10 à D/H18 déclinée sur 3 niveaux :

1^{er} niveau : Ecole de CO "déclarée"

Exigences :

- un éducateur titulaire du diplôme d'animateur ou en cours de formation,
- un calendrier de fonctionnement de l'école de CO figurant sur le site Internet du club.

2^{ème} niveau : Ecole de CO "homologuée"

L'objectif de ce label est d'inciter les clubs dans une démarche de qualité et de progrès.
L'accent est porté sur la qualité de l'encadrement.

Exigences : se référer au tableau page 5

Une pratique effective est recommandée lors des rassemblements spécifiques ou non (RDE, championnat de ligue, CNE jeunes, challenge national des écoles de CO, relais du championnat de France).

3^{ème} niveau : Ecoles de CO "labelisée"

Ce label a pour objectif de mettre en valeur une expertise et une offre plus conséquente en faveur des jeunes

Exigences : se référer au tableau page 5

Une pratique effective est fortement recommandée lors des rassemblements spécifiques ou non (RDE, championnat de ligue, CNE jeunes, challenge national des écoles de CO, relais du championnat de France).

MODALITES DE DECLARATION ET LABELLISATION

Le dépôt du dossier doit s'effectuer avant le 15 octobre de la saison sportive précédente. La proposition des structures labellisées sera validée en comité directeur du mois de Janvier de l'année suivante.

Pièces à fournir :

Pour une première demande

- Le dossier « 1^{ère} Déclaration d'école de CO » téléchargeable sur le site FFCO
<http://www.ffcorientation.fr/jeunes/ecoless-de-co/label/>

Pour un renouvellement

- Le dossier de « Renouvellement d'école de CO »
- Le dossier « Bilan d'une école de CO »
téléchargeables sur le site FFCO <http://www.ffcorientation.fr/jeunes/ecoless-de-co/label/>

Cas des écoles de CO regroupant plusieurs clubs

Le label étant attribué au club, il est donc nécessaire que chaque club dépose un dossier faisant apparaître uniquement ses propres licenciés jeunes et non ceux du regroupement.

Déclaration en cours d'année

Cette disposition n'est possible que pour la **première déclaration d'une école déclarée**.



Ecoles de CO et conditions de participation au championnat de France des clubs

Le règlement des compétitions prévoit que les équipes prétendant participer au CFC en N1 ou N2 doivent déclarer une école de CO.

Exigences pour les Ecoles de CO pour la participation au CFC

A partir du CFC 2023

les critères doivent être respectés avant le CFC précédent (soit 2022 pour 2023)

Divisions	Année de vérification des critères	Exigences Encadrement	Effectifs et compétences exigées	LABELS
N1	au 1 ^{er} décembre n-2	2 animateurs et 1 moniteur + calendrier fonctionnement école sur site club	12 jeunes avec CN non nul ou titulaires d'une balise	Labellisée Les clubs dont l'école est soit homologuée soit déclarée remplissant les critères au 1 ^{er} mai n-1 sont acceptés
N2	au 1 ^{er} décembre n-2	1 animateur et 1 moniteur + calendrier fonctionnement école sur site club	8 jeunes avec CN non nul ou titulaires d'une balise	Homologuée Les clubs dont l'école est déclarée remplissant les critères au 1 ^{er} mai n-1 sont acceptés

Balises de couleur - Rappels

Le travail réalisé dans les écoles de CO doit être corrélé avec les objectifs éducatifs figurant dans le système des balises couleurs.

Chaque année, les épreuves des balises verte, bleue, jaune, orange, violette doivent être réalisées suivant le cahier des charges du guide technique des balises couleurs, téléchargeable sur le site FFCO, et suivies et validées par un moniteur.

Suite aux épreuves, les ligues valident et transmettent les résultats à la FFCO.

Il est conseillé de positionner ces rendez-vous au calendrier régional, soit en début, soit en fin d'année scolaire

NB : La balise blanche peut être décernée après 5 séances d'apprentissage par l'animateur ou le moniteur du club. Cette balise, d'entrée dans l'activité, n'apparaît pas sur le recensement figurant sur le site fédéral et n'est pas prise en compte pour la participation au CFC.

